

Arrêté n° 3663

Objet : Demande de subvention dans le cadre du contrat de territoire, volet 2 pour l'acquisition de 2 bus alimentés au Biogaz (Budget 2021).

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Le Président de Grand Châtellerault,

VU l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales relatif aux délégations des attributions du conseil communautaire,

VU la délibération n°1 du conseil communautaire du 5 juillet 2021 portant délégation de certaines attributions au président, et notamment de demander à tout organisme financier l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement pour tout programme d'investissement dont le montant global est inférieur à deux millions d'euros hors taxe,

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 12 octobre 2017 autorisant la signature du contrat,

VU le contrat de territoire 2017-2021 signé en date du 15 novembre 2017 et l'avenant 3 en date du 16 décembre 2020,

CONSIDÉRANT que la dépense affectée à l'acquisition représente 550 000 € H.T. (Budget 2021),

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 - Le présent arrêté vise à solliciter une subvention auprès du Département dans le cadre du contrat de Territoire, avenant 4 volet 2, pour un montant de 126 000 €.

ARTICLE 2 - Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant H.T.	Recette	Montant H.T.
Acquisition de 2 bus alimentés au Biogaz	550 000 €	Département	126 000 €
		Autofinancement	424 000 €
Total	550 000 €	Total	550 000 €

ARTICLE 3 - Les dépenses seront imputées sur la ligne budgétaire 1313 / 3570 et les recettes seront imputées sur la ligne budgétaire 1313 / 3570.

ARTICLE 4 - Un recours contentieux peut être posé contre le présent arrêté devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant son affichage, le recours devant monsieur le président suspendant ce délai.

ARTICLE 5 - Monsieur le directeur général des services de Grand Châtelleraut est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Châtelleraut, le

Pour le Président de Grand Châtelleraut,
Le Vice-Président chargé de la Mobilité,

Hindeley MATTARD